

AR PREFECTURE

016-211601687-20150417-20150405D-DE
Reçu le 24/04/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mil quatorze

Le 17 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2015

PRESENTS : MMES COUTEAU – PÉNIGNAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER

DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –

SUTRE

EXCUSES : MMES BOULAI – MOUNIER

MM. ESTIENNE – FAURE

ABSENTE : MME GAILHOUSTET

POUVOIRS :

MME BOULAI a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

MME MOUNIER a donné pouvoir à M SUTRE

M ESTIENNE a donné pouvoir à M BARRAL

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M DESCLIDES a été nommé secrétaire.

2015-04-05 D

Objet : Projet de schéma régional de cohérence écologique

Conformément à l'article L 371-3 du Code de l'environnement, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) constitue un document cadre régional élaboré conjointement par les services de l'Etat et ceux de la Région Poitou-Charentes. La Préfète de région et le Président du Conseil régional ont arrêté conjointement le projet SRCE du Poitou-Charentes, le 7 novembre 2014.

En application de l'article R 371-32 du code de l'environnement, les collectivités doivent être consultées sur le SRCE afin de recueillir leur avis sur ce projet.

Monsieur le Maire présente ce document et demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare ne pas avoir d'observation particulière à fournir sur le SRCE Poitou-Charentes.

Fait à Jauldes, le 20 avril 2015

Le Maire

Eric SAVIN

